



Règlement de l'Atelier de jeux en forêt

Les bounè rodzo au Bois de Sautau

Activités spéciales Pâques et Automne et Samedis

Description

L'atelier de jeux en forêt s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans. Il a pour but la socialisation, autonomie, stimulation de la motricité et sensibiliser les enfants à la nature, au respect de celle-ci et l'apprentissage des saisons.

Personnes responsables de l'atelier

Murielle Tissot, animatrices de groupe de jeu et d'éveil, formation spécifique au groupe de jeux en forêt 079/485.77.05

Sarah Piccand, éducatrice de la petite enfance, enseignante en maternelle 079/594.96.25

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions de 18h00 à 20h30.

Formalités d'inscription, tarifs

La demande d'inscription doit être signée par le représentant légal. Les inscriptions se font par écrit au moyen du bulletin d'inscription. Comme le nombre de place est limité, le paiement de l'activité à savoir 60.- repas compris sur le compte bancaire suivant : Raiffeisen de la Vallée de la Jogne, Charmey IBAN CH91 8011 7000 0015 8259 1 Murielle Tissot Les Bounè Rodzo Forêt, Rte de la Jogne 46, 1653 Châtel-sur-Montsalvens, fera fois pour la réservation à l'activité.

Cette finance d'inscription n'est pas remboursable sauf en cas d'annulation pour cause de mauvais temps.

Les inscriptions sont confirmées par sms au plus tard une semaine avant le début de l'atelier.

Nous vous rappelons que que les paiements par poste nous engendre des frais importants et nous encourageons ceux qui le peuvent à les éviter.

Horaires

Les ateliers spéciaux de Pâques, d'Automne et des Samedis ont les horaires suivants :

De 9h à 14h avec repas sur le feu.

Enfant malade

Les enfants malades ne peuvent être acceptés, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être. L'annonce que l'enfant est malade se fera au plus vite.

Responsabilité

Les parents sont responsables du transport de l'enfant depuis leur domicile jusqu'au parking à côté de la chapelle et inversement. Si vous ne venez pas chercher personnellement votre enfant, veuillez nous en avvertir.

Nous voulons aussi rendre attentif de la présence d'éventuelles tiques .C'est pour cela que nous conseillons toujours de mettre des habits à longues manches et les pantalons dans les chaussettes (même par temps chaud). Ensuite de sprayer un répulsif pour les tiques sur les habits. Les parents sont **responsables du contrôle la peau de leur enfant en rentrant à la maison après l'atelier**. Si vous constatez une piqûre de tique, nous vous conseillons d'appeler votre pédiatre. Par ces quelques mesures on arrive à bien se protéger contre les piqûres de tiques.

Assurances

Les assurances RC et accident de l'enfant restent à la charge des parents.
En cas d'urgence, les frais d'ambulance sont à la charge des parents.

Matériel et habillement (cf. annexe)

Chaque enfant prend avec lui un goûter et une boisson, dans un sac à dos adapté à l'enfant.

Les enfants portent des habits et chaussures permettant des activités en plein air adaptés à la météo et se procure des rechanges en cas de fortes intempéries.

Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais équipements.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

Conditions météo extrêmes

En règle générale, l'atelier a lieu par tous les temps. En cas de conditions météorologiques extrêmes, nous nous réservons le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas là, les frais d'inscription seront remboursés.

Atelier de jeux en forêt
Les bounè rodzo

Les responsables

Murielle Tissot

Sarah Piccand

Veillez nous retourner cette feuille signée:

Le présent règlement a été lu et approuvé

Date:.....

Signature du représentant légal:.....